



MAIRIE DE COTONOU
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
LE MAIRE



CABINET DU MAIRE
03 BP : 1777
Cotonou - BÉNIN
Tél : +229 21 30 95 69
mairiecotonou.infos@gouv.bj
www.cotonou.mairie.bj

Cotonou, le

05/02/24

N° 235 CAB/MCOT/CC-SE/DSI/SECI

COMMUNIQUE

Le Maire de la ville de Cotonou porte à la connaissance du public qu'en dépit des nombreuses actions de sensibilisation initiées par la mairie pour lutter contre l'occupation anarchique des domaines publics, certains concitoyens s'entêtent à occuper ces espaces publics dont notamment les trottoirs, les terres-pleins centraux et les espaces publics de la commune.

Cette mauvaise pratique occasionne de graves désagréments pour la circulation des personnes et des biens et porte également atteinte à la pérennisation des ouvrages d'assainissement construits à grands frais dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG).

Face à la recrudescence de ces actes d'incivisme dans la commune de Cotonou, le Maire rappelle aux populations que de nouvelles actions seront entreprises pour libérer les espaces publics illégalement occupés.

C'est pourquoi, j'invite les personnes concernées à s'exécuter sans délai. Faute de quoi, elles subiront les rigueurs de la loi et seront seules tenues responsables des déconvenues qui en résulteraient.

En tout état de cause, les responsables de la Police Républicaine et de la Police Municipale sont chargés de veiller au respect strict des présentes dispositions.

Le Maire compte sur le sens civique et l'esprit patriotique de toutes et de tous.

Ce communiqué tient lieu d'une nouvelle mise en demeure



Luc Sètonji ATROKPO

Maire de Cotonou